

du registre des arrêtés de la direction des  
affaires institutionnelles et juridiques  
portant délégation de signature en faveur de  
**Mme Katia HERARD**  
**Directrice des Ressources Humaines**

**Le Président de Grand Châtellerault,**

**VU** le code général de la fonction publique,

**VU** le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 5211-9,

**VU** le procès-verbal en date du 15 juillet 2020 relatif à l'élection des Vice-Présidents et des membres du bureau communautaire,

**VU** la délibération n°1 du conseil communautaire du 04 avril 2024 déléguant une partie des attributions du conseil au Président,

**VU** l'arrêté 2020-40 du 23 juillet 2020 portant délégation à Mme Myriam BALIGAND-ROUX,

**CONSIDÉRANT** le changement de directrice au sein de la direction des ressources humaines,

**CONSIDÉRANT** la nouvelle organisation des services de Grand Châtellerault,

**CONSIDÉRANT** que pour les besoins de la direction des ressources humaines, il convient de donner délégation de signature de certains documents à la Directrice des Ressources Humaines, sous la surveillance et la responsabilité du Président,

**CONSIDÉRANT** les fonctions de Directrice des Ressources Humaines occupées par Mme Katia HERARD à compter du 29 août 2024,

## **ARRETE**

**ARTICLE 1 :** L'arrêté n° 2020-40 du 23 juillet 2020 portant délégation de signature à Mme Myriam BALIGAND-ROUX est abrogé.

**ARTICLE 2 :** Délégation de signature est donnée, à compter du 29 août 2024, à Mme Katia HERARD, Directrice des Ressources Humaines, pour les documents suivants :

- les courriers et actes administratifs de gestion courante ne portant pas décision et relevant de la Direction des ressources humaines,

### **Gestion financière**

- les attestations du service fait pour les dépenses relevant de la Direction des ressources humaines,
- les documents administratifs et comptables relatifs à l'engagement des dépenses jusqu'à 4000 € HT,

### **Ressources humaines**

- les ordres de missions et frais de missions pour les agents,
- les courriers et actes administratifs relatifs à la formation,
- les courriers ne comportant pas de décision relatifs aux carrières, au régime indemnitaire, aux positions administratives du personnel et aux agents non titulaires,
- les certificats administratifs et documents relatifs aux allocations pour perte d'emploi,

- les dossiers sociaux du personnel, les demandes de prêts C.N.A.S.,
- toutes pièces administratives et comptables (états, bordereaux, mandats...) nécessaires au virement des salaires et charges sociales, y compris les mandats d'avances en matière de personnel,
- les attestations diverses,
- les demandes de remplacement,
- les dossiers de retraite,
- les déclarations d'accident du travail et avis d'imputabilité,
- les courriers de réponses aux demandes spontanées d'emploi ou aux candidats à une offre.

**ARTICLE 3** : Les documents signés au titre de l'article 2 devront porter les nom, prénom et qualité du signataire, ainsi que la mention de la délégation.

**ARTICLE 4** : Monsieur le directeur général des services de la communauté d'agglomération de Grand Châtellerault est chargé de l'exécution du présent arrêté.

**ARTICLE 5** : Le présent arrêté sera inscrit au registre des arrêtés du Président, il sera adressé à la Préfecture et affiché. Ampliation du présent arrêté sera également transmise à l'intéressée pour lui servir de titre.

**ARTICLE 6** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication. La juridiction administrative compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Un recours gracieux, suspendant le délai du recours contentieux, peut-être porté devant Monsieur le Président dans les mêmes délais.

Fait à Châtellerault, le 14/08/24

**Le Président de Grand Châtellerault**

  
78 bd Bossa  
Châtellerault  
**Jean-Pierre ABELIN**

